

## **1 agent saisonnier pour l'entretien des sentiers**

Date limite de candidature : **18 mars 2024**

Date prévue de recrutement : **29 avril 2024**

Type de recrutement : **CDD de 6 mois à compter du 29 avril 2024** (*agent saisonnier pour l'entretien des sentiers et plus particulièrement en zone de montagne*)

Postes de catégorie C de la fonction publique territoriale – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Postes ouverts aux agents contractuels

### **RATTACHEMENT HIERARCHIQUE**

Service : sentiers

Responsable hiérarchique direct : Mathieu CAZENAVE

### **MISSIONS**

Sous l'autorité du responsable de service :

#### Activités principales :

- Fauchage et débroussaillage des sentiers, élagage et coupe d'arbres, d'arbustes et de plantes
- Piochage, entretien des renvois d'eau et travaux divers (passerelles, barrières, etc.)
- Entretien, pose et dépose de la signalétique des sentiers ainsi que de mobiliers divers (dont création de socles supports)
- Entretien et remplacement du mobilier « Geopark » et des sentiers à mobiliers thématiques
- Aide à la réalisation des plans de balisage
- Saisie des interventions à faire ou réalisées sur la base de données cartographique (application téléphone)

#### Activités secondaires :

- Entretien des locaux liés aux activités professionnelles (véhicules, etc.)
- Entretien du matériel lié aux activités professionnelles (outils, etc.)
- mise à disposition à d'autres services de la CCHC en cas de nécessité de service

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Lieu d'affectation : Le Biot (74360) – Services Techniques de la CCHC – La Vignette

Lieux des missions : Sentiers balisés du territoire de la CCHC en vallée d'Aulps et vallée du Brevon (depuis les Gets / Morzine jusqu'à Bellevaux)

Service d'affectation : Service des sentiers

#### Horaires habituels de travail :

- Selon la période : de 6h à 13h30 et 7h à 14h30 en journée continue, du lundi au vendredi
- Au besoin : de 7h à 12h et de 13h à 17h30 en journée discontinue, du lundi au vendredi

***Horaires pouvant être variables en fonction de la mission et de la météo***

Moyens mis à disposition :

- moyens techniques adaptés à la tâche
- tous les équipements de sécurité et de travail lié à l'emploi

**COMPETENCES REQUISES**

Connaissances théoriques :

- Permis de conduire VL (permis B)
- Conduite de véhicule (4\*4) en zone de montagne et respect du code de la route
- Connaissance des consignes de sécurité
- Connaissance du fonctionnement du matériel utilisé (tronçonneuse, débroussailleuse, visseuse, etc.)
- Connaissance du territoire et notamment de ses sentiers de montagne
- Lecture de cartes (ex : IGN)
- Aisance avec les appareils téléphoniques (ex : SMART PHONE)
- Entretien d'un espace extérieur
- Techniques de débroussaillage, d'élagage, de fauchage, de tronçonnage, ciment et petits travaux divers

Savoir-faire :

- Respect du code de la route
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Sens du service public

Savoir-être :

- Courtoisie avec les différents interlocuteurs
- Disponible
- Autonome et prise d'initiatives
- Esprit d'équipe (travail en grande partie en autonomie)
- Bonne résistance physique à des tâches d'entretien et de travaux en zone de montagne et conditions météorologiques difficiles (pluie, froid, neige)

Merci d'adresser vos candidatures (lettre de motivation + CV) à : Monsieur le Président – CCHC– 18, route de l'Eglise - 74430 LE BIOT par courrier ou par mail à : [rh2@hautchablais.fr](mailto:rh2@hautchablais.fr)

Pour tout renseignement, veuillez adresser votre demande à [rh2@hautchablais.fr](mailto:rh2@hautchablais.fr) ou à Monsieur Mathieu CAZENAVE, responsable du service sentiers au 06 14 15 34 48 ou par mail à [mathieu.cazenave@hautchablais.fr](mailto:mathieu.cazenave@hautchablais.fr).